

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

*

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

*

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ROYAN ATLANTIQUE

107, avenue de Rochefort
17201 ROYAN Cedex

*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**SÉANCE DU 18 JUILLET 2022**

PUBLIÉ LE 29 JUILLET 2022

CC-220718-P1

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

017-241700640-20220718-CC-220718-P1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2022

Nombre de membres :

- En exercice :	62
- Présents :	35
- Absents :	19
- Pouvoirs :	8

P- PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**CC-220718-P1 ARRÊT DU PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**

L'an deux mil vingt deux, le dix-huit juillet à quatorze heures trente, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE, légalement convoqué le douze juillet deux mil vingt deux par le Président BARRAUD Vincent, s'est réuni en séance publique, salle « Omnisport », 35, chemin de sable à Étaules.

M.BARRAUD Vincent, Président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

PRÉSENTS : Mmes et MM. :

- BOULON Joëlle	ARCES-SUR-GIRONDE
- MAIGRE Robert	BARZAN
- LYS Jacques - GROCH Marie-Noëlle	BREUILLET
- MARY Guy	CHAILLEVETTE
- SAINTLOS Thierry	LE CHAY
- BORDAGE Graziella	COZES
- BARRAUD Vincent	ETAULES
- POURPOINT Bernard	GRÉZAC
- BASCLE Marie	LES MATHES
- RENOUX Éric - CANOVA Annick	MÉDIS
- CRÉTIN Emmanuel	MORNAC-SUR-SEUDRE
- COTIER Stéphane	MORTAGNE-SUR-GIRONDE
- MARENGO Patrick - CUSSAC Philippe - CIRAUD-LANOUE Éliane	ROYAN
BERGEROT Dominique - GUIARD Jacques SIMONNET Didier - LAFARIE Thomas - DURESSAY Julien	
- RICHAUD François - SALLE Pierre - NOISEUX Corinne	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE
FRANQUE DE Luxembourg Dominique	
- BAUDIN Claude - PRUD'HOMME Isabelle	SAINT-PALAIS-SUR-MER
- PITARD Christian - BIZET Isabelle	SAINT-SULPICE-DE-ROYAN
- FERCHAUD Pascal - ADOLPHE Mariette - DORIDOT Jean-Christophe	SAUJON
- GRASSET Alain	TALMONT-SUR-GIRONDE
- MATET Nicolas	LA TREMBLADE

CONSEILLERS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- FILOCHE Gérard (représenté par MARENGO Patrick) ROYAN
- DAVID Nadine (représentée par CUSSAC Philippe) ROYAN
- ISENDICK-MALTERRE Liliane (représentée par DURESSAY Julien) ROYAN
- CHOLLET Odile (représentée par BERGEROT Dominique) ROYAN
- DEMONT Guy (représenté par PRUD'HOMME Isabelle) SAINT-PALAIS-SUR-MER
- RATISKOL Élisabeth (représentée par DORIDOT Jean-Christophe) SAUJON
- DANIEL Jean-François (représenté par ADOLPHE Mariette) SAUJON
- OSTA AMIGO Laurence (représentée par MATET Nicolas) LA TREMBLADE

ABSENTS EXCUSÉS:

- PERAUDEAU Marie-Christine ARVERT
- MADRANGES Gilles ARVERT
- PINET Nelly BOUTENAC-TOUVENT
- DUJEAN Bruno CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET
- MARTIN Olivier CORME-ECLUSE
- DURET Frédéric ÉPARGNES
- LAUMONIER Bernard FLOIRAC
- FRIBOURG Françoise MESCHERS-SUR-GIRONDE
- BANETTE Pascal MESCHERS-SUR-GIRONDE
- ROGISTER Thierry ROYAN
- CAU Philippe ROYAN
- GOUGNON Lysiane SABLONCEAUX
- CARRÉ Michèle SEMUSSAC
- LIBELLI Patrice VAUX-SUR-MER

ABSENTS

- GIRERD Maurice BRIE-SOUS-MORTAGNE
- MALAGNOUX Jonathan L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE
- DOHIN-PROST Gwennaëlle SAINT-AUGUSTIN
- ROY Serge SAINT-ROMAIN-DE-BENET
- PUGENS Véronique VAUX-SUR-MER

o o o o

Secrétaire de séance : SAINTLOS Thierry

o o o o

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
ROYAN ATLANTIQUE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 JUILLET 2022**

P- PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

CC-220718-P1 ARRÊT DU PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, prévoyant l'élaboration des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants,

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, explicitant le contenu, mode d'élaboration et de publicité des plans climat-air-énergie territoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-2019-12-27-0005 du 27 décembre 2019 portant modification statutaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), à compter du 1^{er} janvier 2020, parmi lesquels figure notamment, au titre des compétences optionnelles, « *la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie* »,

Vu la délibération n°CC-180129-G2 du 29 janvier 2018, reçue en sous-préfecture le 5 février 2018, par laquelle le Conseil communautaire a décidé d'engager la CARA dans la réalisation d'un PCAET,

Considérant que l'élaboration du PCAET vise à apporter une réponse locale à des enjeux environnementaux et économiques par la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel destiné à atténuer le changement climatique, adapter le territoire à ses effets et améliorer la qualité de l'air,

Considérant les 11 ateliers de travail ayant été organisés entre le 12 décembre 2018 et le 28 janvier 2022, ayant notamment réunis les élus et agents communautaires, les élus communaux, les acteurs socio-économiques et les partenaires institutionnels,

Considérant que les échanges lors de ces différents temps de travail ont permis de définir collectivement une stratégie territoriale et le programme d'actions,

Considérant la structure du plan climat-air-énergie territorial autour de différents documents :

- **Le diagnostic territorial** traite l'ensemble des données disponibles relevant des domaines climat-air-énergie, notamment les points suivants : le bilan des émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique du territoire, l'analyse de la production et du potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire, l'étude de la séquestration du carbone et son potentiel de développement et l'analyse de la vulnérabilité du territoire face aux effets du changement climatique.
- **La stratégie territoriale** traduit l'ambition du territoire à horizon 2050, notamment les objectifs chiffrés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation énergétique finale, de production d'énergies renouvelables et de réduction des polluants atmosphériques.
- **Le plan d'actions** se décline en 6 orientations stratégiques, 15 enjeux opérationnels et 29 fiches actions.
- **Une évaluation environnementale stratégique** pour évaluer les éventuelles incidences environnementales du plan d'actions.

Considérant qu'à la suite de l'arrêt du projet de plan climat-air-énergie territorial, celui-ci sera soumis à l'avis du Préfet de Région, du Président du Conseil Régional et de l'Autorité Environnementale puis une consultation du public sera réalisée durant un mois. Après la prise en considération des différents retours, le projet pourra être modifié puis adopté avec les éventuelles modifications apportées,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique animera ensuite la mise en œuvre du programme pendant 6 ans.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver l'arrêt du projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial ;

- d'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

ROYAN ATLANTIQUE
107 avenue de Rochefort
17201 ROYAN Cedex



Thierry SAINTLOS

Pour extrait conforme,

La Conseillère communautaire déléguée,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
ROYAN ATLANTIQUE
107 avenue de Rochefort
17201 ROYAN Cedex



Joëlle BOULON